

Stationnement : réglementation et tarifs

Le stationnement est payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tout montant payé en trop est automatiquement reporté sur la période suivante.

Période de gratuité : 30 minutes par jour / Les dimanches, jours fériés, le mois d'août, du 23 décembre au 2 janvier inclus / Le samedi uniquement en zone verte et parking SNCF.

Quatre zones de stationnement

1. **Zone rouge :** hypercentre avec un **tarif de courte durée** (les abonnements ne permettent pas de stationner dans cette zone).

Rue et parking Testu / Boulevard de la République (du n°81 au 105) / Avenue Jean-Salmon-Legagneur / Grande Rue / Place Charles-de-Gaulle (place de la gare).

2. **Zone orange : tarif de moyenne durée.**

Place du Souvenir Français / Rues Allouard, Aubriet, de Cazes, de la Feuillaume (du n°1 au 5), de la Folie, des Fonds Huguenot (du n°1 au 17), de Garches (du n°30 au 56), Garrel, des Sablons, Yves-du-Manoir / Boulevard de la République (n° 18 à 72 et 107 à 115) / place de l'Église / Parkings du centre, de la Croix-Blanche, de Beauvillier, du cinéma / Impasse du Lavoir.

3. **Zone verte : gratuit, limité à 3 heures.**

Parc Thérèse (avenues des Hubies, des Fonds-Maréchaux, de Beauvillier) / Rues Louis-Barthou, de la Feuillaume (du n°5 au 11), des Fonds Huguenot (du n°17 au 49 de l'avenue de Villepreux), Gambetta, des Jardins, Jean-Oberlé / Allée des Genêts / Sentes de l'Abbé-Suger, de la Folie, de la Seigneurie / Avenue du Coteau.

Durée	Zone rouge : courte durée	Zone orange : courte durée	Zone verte : moyenne durée	
	½ h	Gratuit	Gratuit	Gratuit et limité à 3h par disque bleu (disque européen)
1 h	1 €	1 €		
1 h 30	2 €	2 €		
2 h	3 €	3 €		
2 h 30	15 €	3,5 €		
3 h	FPS : 30 €	4 €		
3 h 30	FPS : 30 €	15 €		
4 h	FPS : 30 €	FPS : 30 €		

4. **Parking SNCF : payant de 9 h à 17 h du lundi au vendredi, avec une tarification spécifique.**

L'abonnement peut être réglé directement sur l'horodateur ou via l'application PayByPhone (zone tarifaire : 92425).

Forfait horaire		Abonnement	
6h	4 €	Mensuel	35 €
8h	7 €	Semestriel	175 €
12	FPS : 30 €	Annuel	320 €

Forfait Post-stationnement (FPS)

Dans le cas où le non-paiement du stationnement est constaté par un agent mandaté par la collectivité, un Forfait Post-Stationnement (FPS) d'un montant de 30 € sera appliqué.

Un paiement effectué dans un délai de 5 jours bénéficiera d'une réduction de 20 %, ramenant le montant du FPS à 24 €.

Cette réglementation ne s'applique pas au stationnement en dehors des emplacements prévus à cet effet. Ces infractions restent soumises aux sanctions prévues par le Code de la route.

Types d'abonnement

Résidentiel : riverains des voies et chemins situés dans le périmètre des zones réglementées (zones rouge, orange et verte). Le bénéficiaire peut stationner sur toutes les voies de la ville, à l'exception de celles situées en zone rouge.

Documents à fournir : pièce d'identité + carte grise + original facture < 3 mois.

Professionnel : doit être considéré comme « professionnel » tout membre d'une entreprise industrielle, artisanale, commerciale ou de services, ainsi que toute personne exerçant une profession médicale ou paramédicale sur la commune de Vaucresson. Une entreprise ne peut prétendre à plus de 10 abonnements.

Documents à fournir : pièce d'identité + carte grise + Siret ou Kbis + facture localisée à Vaucresson + attestation employeur.

Profession ou activité d'intérêt public (PAIP) : tous les bénévoles d'associations d'intérêt public ou les professionnels d'une administration publique exerçant dans le cadre de leurs fonctions, et intervenant dans les zones réglementées (zones rouge, orange et verte), bénéficient d'un abonnement aux mêmes conditions que l'abonnement professionnel, mais au tarif de l'abonnement résidentiel.

Documents à fournir : carte d'identité, carte grise du véhicule et attestation de l'employeur.

Durée	Résident	PAIP	Professionnel
Mensuelle	14 €	14 €	22 €
Annuelle	110 €	110 €	220 €

Cas particuliers

Professionnels de santé itinérants : 1h gratuité toutes zones, sous réserve d'apposition obligatoire de la carte professionnelle et d'un disque européen de stationnement sous le pare-brise du véhicule. (Les médecins - les infirmiers - les sages femmes - orthophonistes - professionnels de la rééducation - aide à domicile).

Personnes à mobilité réduite : gratuité toutes zones, sous réserve d'apposition obligatoire de la carte de mobilité inclusion avec la mention « Stationnement personnes handicapées » sous le pare-brise du véhicule. Les cartes portant la mention « invalidité » ne sont pas acceptées.

Souscription

La souscription aux abonnements de stationnement s'effectue sur le site de la Ville depuis la rubrique « En 1 clic » puis « Prévention Sécurité Stationnement » ou depuis le lien : <https://vauresson.portailcitoyen.eu>

Information :

Ville de Vaucresson - guichet unique
8 Grande Rue - 92420 Vaucresson
mairie@mairie-vaucresson.fr - 01 71 02 80 00